**Les enjeux institutionnels de la transformation numérique du notariat**

Manuella Bourassin, Corine Dauchez, Marc Pichard, enseignants-chercheurs à l’université Paris Nanterre, CEDCACE

Le 16 novembre, se tiendra au Conseil supérieur du notariat **un colloque consacré aux conclusions de la recherche « Notariat et numérique. Le cybernotaire au cœur de la République numérique »**, qui repose sur deux approches, l’une institutionnelle, l’autre empirique. La première a permis d’éprouver les politiques numériques menées par les instances de la profession au regard de quatre enjeux majeurs.

Le premier, perçu dès la fin des années 1990 par les représentants de la profession, est celui de **l’authenticité**. Il s’agit de transposer dans le monde numérique le service public de l’authenticité dont les notaires sont délégataires, afin qu’il s’adapte aux nouvelles attentes de l’Etat et des citoyens suscitées par la révolution digitale et conserve face à celle-ci toute sa légitimité et son utilité.

Les politiques tournées vers cet enjeu originaire ont plongé la profession notariale dans le monde numérique et l’ont soumise aux tensions qui y règnent. Nul n’ignore en effet que : le numérique est source de dépendance à l’égard des entreprises qui maîtrisent les nouvelles technologies - bien sûr les GAFAM mais aussi les entreprises de services numériques plus spécialisées, notamment dans les progiciels, les signatures électroniques ou l’identité numérique ; il règne dans le monde numérique une atmosphère de défiance, tant s’y répandent les usurpations, les *fake news* ou des cyber-attaques ; lasouveraineté des Etats y est fortement contestée, comme en attestent une déclaration d’indépendance du cyberespace datant de 1996 et, plus récemment, le développement de *blockchains*. La transformation digitale des actes authentiques puis de tous les pans de l’activité notariale a ainsi plongé la profession, depuis une vingtaine d’années, dans un monde numérique empreint de dépendance, de défiance et de remise en cause de la souveraineté de l’Etat.

L’approche institutionnelle des relations entre le notariat et le numérique nous a conduit à confronter les politiques numériques notariales non seulement à l’enjeu essentiel et spécifique à cette profession, celui de l’authenticité, mais aussi à trois enjeux cruciaux qui la transcendent, ceux d’**indépendance**, de **confiance** et de **souveraineté**.

Lors du colloque du 16 novembre, seront présentées les principales conclusions de notre recherche sur ces aspects institutionnels et également sur les transformations des actes notariés, du travail dans les offices et des entreprises notariales consécutives à la révolution digitale, que nos enquêtes de terrain ont révélées. Sur les politiques comme sur les pratiques numériques notariales, des tables rondes seront l’occasion de présenter les enjeux d’avenir, les projets juridiques et techniques en développement, et d’en débattre.

Programme et inscription : <https://gip-ierdj.fr/fr/evenements/notariat-et-numerique-le-cybernotaire-au-coeur-de-la-republique-numerique/>